

# ATTESTATION DE CONFORMITE

Certificat N°:  
C638058

Certificat valable depuis le :  
4 Décembre 2023

Dates de validité:  
4 Décembre 2026

DNV Business Assurance France certifie que le la société

## **BOSTIK France groupe Arkema - Usine de Sainville**

27 Rue de la Porte de Dourdan  
28700 SAINVILLE - France

A mis en œuvre de manière satisfaisante les procédures prévenant la dispersion de granulés de plastiques industriels dans l'environnement conformément aux dispositions du décret 2021-461 du 16 avril 2021.

La validité de cette attestation couvre les produits ou services suivants :

Fabrication et Négoce de colles, mastics, résines et adhésifs pour l'industrie, la construction et la grande distribution

Conformément à l'article D.5416-64 du code de l'environnement, l'exploitant met à disposition du public sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit\*, en retirant les informations relevant d'un secret protégé par la loi.

*\*La présente attestation de conformité au décret 2021-461 fait partie intégrante du rapport fourni au client par DNV. De ce fait elle peut être utilisée comme document pouvant être mis à disposition du public sur son site Internet.*

Lieu et date :  
Genas le 5 Décembre 2023

Pour l'organisme de certification :  
**Estelle MAILLER**  
Représentante de la direction

